



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Martinique

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2021 - 31/12/2021
Version	2021.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	22/07/2022

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP002
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Martinique
Période de programmation	2014 - 2022
Version	8.0
Numéro de la décision	C(2021)4829
Date de la décision	24/06/2021
Autorité de gestion	Collectivité Territoriale de Martinique
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement (ASP), Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	16
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	31
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	32
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	33
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	37
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	38
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	38
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	39
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	39
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	41
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	42
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	42
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	43
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	44
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	44
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	46
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	47
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	47
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	47
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	47
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	49

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	52
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	53
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	54
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	55
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	57
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	58
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	59
Annexe II	60
Documents	74

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021			2,51	22,21	11,30
	2014-2020			2,54	22,47	
	2014-2019			1,27	11,24	
	2014-2018			1,20	10,62	
	2014-2017			1,20	10,62	
	2014-2016			1,08	9,55	
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021			20,00	20,00	100,00
	2014-2020			29,00	29,00	
	2014-2019			2,00	2,00	
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021					0,00
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
Nombre de bénéficiaires finaux des actions d'information (bénéficiaires)	2014-2021					900,00
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2021	18,16	61,33	17,02	57,48	29,61
		2014-2020	13,67	46,17	15,60	52,69	
		2014-2019	15,66	52,89	5,51	18,61	
		2014-2018	13,16	44,45			
		2014-2017	7,68	25,94	2,32	7,84	
		2014-2016	3,92	13,24	1,48	5,00	
		2014-2015	3,70	12,50	0,03	0,10	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 458 164,06	69,65	2 185 841,50	61,93	3 529 411,78
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 513 140,18	35,70	13 772,26	0,20	7 038 997,65
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	52 640 636,09	68,65	37 794 669,37	49,29	76 682 163,32
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 284 000,00	60,63	590 400,00	27,88	2 117 647,06
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	7 583 195,30	45,34	3 530 216,36	21,11	16 726 401,35
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	66 479 135,63	62,66	44 114 899,49	41,58	106 094 621,16

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2021	1,51	41,78	1,51	41,78	3,61
		2014-2020	1,36	37,63	1,36	37,63	
		2014-2019	1,05	29,05	1,05	29,05	
		2014-2018	0,90	24,90	0,75	20,75	
		2014-2017	0,57	15,77	0,39	10,79	
		2014-2016	0,33	9,13	0,24	6,64	
		2014-2015	0,33	9,13	0,24	6,64	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 986 376,51	64,38	3 226 165,76	34,70	9 298 458,82
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 754 016,00	32,55	1 639 116,00	30,42	5 388 874,24
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	7 740 392,51	52,70	4 865 281,76	33,13	14 687 333,06

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2021	0,18	23,90	0,15	19,92	0,75
		2014-2020	0,18	23,90			
		2014-2019	0,27	35,86			
		2014-2018	0,06	7,97			
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Pourcentage d'industries agro-alimentaires soutenues (%)		2014-2021					14,90
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018			3,00	20,13	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	252 212,66	34,41	161 566,64	22,04	732 934,12
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 429 305,92	32,29	3 728 380,25	22,17	16 816 187,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	0,00	0,00	0,00	0,00	1 156 096,29
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 681 518,58	30,37	3 889 946,89	20,80	18 705 217,41

Domaine prioritaire 3B

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		2014-2021					0,12
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 161 579,49	36,07	550 581,50	17,10	3 220 113,53
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 161 579,49	36,07	550 581,50	17,10	3 220 113,53

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021					0,28
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021					0,28
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2021					0,28
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021			0,69	15,28	4,52
	2014-2020			0,69	15,28	
	2014-2019			0,69	15,28	
	2014-2018			0,13	2,88	

		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2021			3,11	44,77	6,95
		2014-2020			3,06	44,05	
		2014-2019			3,06	44,05	
		2014-2018			1,27	18,28	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2021			5,91	94,35	6,26
		2014-2020			5,91	94,35	
		2014-2019			5,38	85,89	
		2014-2018			1,68	26,82	
		2014-2017			5,71	91,16	
		2014-2016			4,08	65,13	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	187 564,79	8,67	94 041,12	4,35	2 162 694,82
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	0,00	0,00	0,00	0,00	788 235,29
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	155 892,77	7,84	0,00	0,00	1 987 625,18
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	6 899 574,12	61,95	5 120 201,58	45,97	11 137 546,20
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 319 920,23	51,00	936 445,51	36,18	2 588 235,28
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	8 588 047,94	70,93	8 588 047,94	70,93	12 107 811,13
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	17 150 999,85	55,74	14 738 736,15	47,90	30 772 147,90

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2021			15,12	109,30	13,83
		2014-2020			15,12	109,30	
		2014-2019			2,96	21,40	
		2014-2018			2,96	21,40	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	7 241 256,49	47,79	7 139 486,63	47,12	15 151 514,35
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	7 241 256,49	47,79	7 139 486,63	47,12	15 151 514,35

Domaine prioritaire 5B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)		2014-2021	933 408,34	74,12	933 408,34	74,12	1 259 314,51
		2014-2020	828 281,69	65,77	828 281,69	65,77	
		2014-2019	723 893,98	57,48	586 583,16	46,58	
		2014-2018	723 893,98	57,48	58 844,12	4,67	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	822 095,30	80,75	668 595,87	65,68	1 018 015,30
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	822 095,30	80,75	668 595,87	65,68	1 018 015,30

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2021					23,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	601 653,00	29,74	384 816,08	19,02	2 022 936,47
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 182 793,65	25,98	510 304,17	11,21	4 552 154,82
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 784 446,65	27,14	895 120,25	13,61	6 575 091,29

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2021					18,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2021					83,54
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2021			83,54	100,00	83,54
		2014-2020			83,54	100,00	
		2014-2019			83,54	100,00	
		2014-2018			83,54	100,00	
		2014-2017			83,54	100,00	
		2014-2016			83,54	100,00	
		2014-2015			83,54	100,00	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	178 298,89	2,97	52 100,48	0,87	6 003 880,19
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 376 062,48	19,26	2 150 116,45	17,43	12 334 368,24
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 554 361,37	13,93	2 202 216,93	12,01	18 338 248,43

Domaine prioritaire 6C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		2014-2021			15,37	90,41	17,00
		2014-2020			15,37	90,41	
		2014-2019			15,37	90,41	
		2014-2018			15,37	90,41	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 100 000,00	82,64	4 056 430,25	65,73	6 170 992,94
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 100 000,00	82,64	4 056 430,25	65,73	6 170 992,94

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Le Programme de Développement Rural de la Martinique, dont la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) est Autorité de Gestion, a été adopté le 17 novembre 2015.

Ce fonds vise à renforcer la compétitivité et la performance du secteur agricole, de l'agroalimentaire et de l'environnement. Il soutient directement les agriculteurs et les industries agro-alimentaires dans la modernisation de leurs outils d'exploitation, dans leur orientation vers des pratiques respectueuses de l'environnement, de gestion durable des forêts et de développement des zones rurales, dans le cadre du programme Leader et du réseau rural .

Depuis février 2020, la pandémie de COVID-19 frappe la Martinique comme l'ensemble des régions du monde avec des périodes successives de confinement, de déconfinement partiels et de couvre feux.

Parallèlement la Région a subi au premier semestre 2020, une période de déficit pluviométrique conduisant les services de la préfecture à prendre un arrêté sécheresse imposant des mesures restrictives jusqu'au 13 septembre 2020.

Une procédure d'indemnisation des agriculteurs est en cours pour la sécheresse de 2020 : la DAAF instruit les 451 demandes d'indemnisation qui ont été déposées et qui représentent près de 2 650 ha déclarés sinistrés.

Au début du mois de novembre 2020 des pluies diluviennes ont aussi causé des dégâts considérables à la Martinique en particulier dans le Nord-Atlantique où de nombreuses maisons et routes ont été endommagées et rendues impraticables.

Face à cette situation, la production agricole et la chaîne d'approvisionnement des marchés alimentaires ont dû s'adapter pour continuer à approvisionner les consommateurs malgré un impact important sur la production agricole.

La croissance économique de la Martinique a chuté de - 3,9 % après une hausse de + 1,4 % l'année précédente. Cette baisse est de moindre ampleur que celles à l'échelle nationale (- 7,9 %) et de la Guadeloupe (- 4,9 %), mais elle est légèrement plus forte qu'en Guyane (- 2,7 %).

La crise sanitaire a restreint l'activité et les déplacements à l'intérieur, en provenance et à destination du territoire. Ces restrictions ont entraîné une forte baisse de la consommation des ménages (- 7,5 %, après + 0,4 % en 2019), qui est devenue le premier facteur de retournement de la croissance (- 4,6 points). Malgré les incertitudes soulevées par la crise, l'investissement a mieux résisté, diminuant de 2,5 % (après + 4,2 % en 2019). La baisse des importations a, quant à elle, permis de réduire le déficit commercial, au bénéfice de la croissance (+ 1,0 point de contribution).

Entre mai 2021 et la fin de l'année 2021, la Martinique a connu une 4ème vague sans précédent. Elle connaît une hausse très importante des décès entre 2019 et 2021 sur la période allant du 1^{er} juin au 18 octobre.

A cela s'ajoute une crise sociale induit pas les décisions pour faire face à la crise sanitaire qui a bloqué l'activité économique de l'île pendant quelques semaines en fin 2021.

Au 31 décembre 2021, un couvre feu était toujours en vigueur sur le territoire.

Cette crise sanitaire mondiale, associée aux problèmes logistiques portuaires et à l' indisponibilité de certaines matières premières, impactent les coûts de transport également en Martinique. Une hausse moyenne de 20% du fret maritime est constatée, hausse répercutée sur les prix d'achat des matières premières.

Tous ces facteurs ont provoqué un ralentissement dans l'exécution des projets soutenus par le FEADER et donc des remontées de dépenses faites à l'Autorité de gestion.

Le PDR Martinique compte 14 mesures et 43 types d'opérations. Elle repose sur une stratégie visant à :

- Moderniser l'agriculture, que ce soit dans l'amélioration des outils et moyens de production ou dans la prise en compte des enjeux agri environnementaux,
- Structurer et développer la sylviculture,
- Promouvoir l'attractivité et le développement du territoire dans sa globalité.

Les mesures ouvertes s'inscrivent dans les 6 priorités de l'Union Européenne :

1. Encourager le transfert de connaissance et l'innovation ;
2. Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles ;
3. Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture ;
4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture ;
5. Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires, ainsi que dans le secteur de la sylviculture ;
6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Initialement le PDRM était doté d'un enveloppe de 130 200 000 € de FEADER, sur la période 2014-2020, suite à la publication des règlements pour la période 21-27 et pour faire face aux effets de la crise une enveloppe supplémentaire a été attribuée à la Martinique:

- La mise en oeuvre du PDRM arrive à échéance, la nouvelle programmation 21-27 devrait démarrer en 2023. Pour permettre à l'AG de poursuivre l'accompagnement dans le développement agricole et rural, la commission a mis à disposition de l'Etat membre, une partie de l'enveloppe 21-27 à mettre en oeuvre avec les règles du 14-20, c'est la transition.

L'enveloppe relative au FEADER socle (reliquat 2014 -2020 + transition) permettra à l'Autorité de Gestion de disposer de crédits destinés à poursuivre les engagements sur les années 2021 et 2022.

- Pour faire face aux conséquences de la pandémie liée au COVID-19 qui a entravé le bon fonctionnement de l'activité économique et pour permettre le redémarrage du secteur agricole et des entreprises rurales, l'Union Européenne a mis à disposition des Etats membres une enveloppe supplémentaire Relance pour les années 2021 et 2022. Le montant des crédits alloués pour le PDR

Martinique s'élève à 16 299 710€.

Ansı le programme de developpement Rural 2014 - 2020 bénéficie d'une période de transition, financée par une enveloppe additionnelle prélevée sur le cadre financier 2021-2027, et complétée par un abondement au titre du Plan de Relance Européen. L'enveloppe disponible pour ces deux années de transition s'élève à **32,028 M€** complétée de **16,3 M€** de FEADER relance. C'est donc un montant global de **178,527M€** qui a été injecté sur les dispositifs du Programme de Développement Rural de Martinique, suite à l'approbation de la V8 du PDRM.

Une convention de délégation de tâches lie la CTM à la DAAF qui est en charge de l'instruction des demandes d'aide et des demandes de paiement des mesures agricoles surfaciques et non surfaciques, les mesures relatives au développement économique relevant de l'instruction par la CTM.

L'Agence de Services et de Paiement (ASP) est l'autorité en charge du paiement des aides et de leur contrôle et du développement des outils informatiques de gestion OSIRIS et ISIS.

Les méthodes et critères de sélection, préalables à l'instruction des dossiers ont été présentés au Comité de Suivi Intefonds (CSI) du 27 novembre 2015

Un bilan de mise en œuvre par domaine prioritaire

Les difficultés pour collecter les données demeurent. Les différents acteurs du PDR Martinique ont gardé un fonctionnement par T.O avec les automatismes de la programmation précédente. Des dialogues entre les différentes parties sont régulièrement organisés pour faire le point sur la mise en oeuvre mais aussi pour apporter des améliorations dans la mise en oeuvre.

Une partie des données de la période de transition n'a pas fait l'objet des corrections nécessaires pour alimenter les nouveaux outils de la période 2014-2020. L'appropriation de la logique d'intervention du PDR est perfectible et par conséquent l'agrégation des données au niveau des priorités peut faire l'objet d'erreur. Le turn over au niveau des agents instructeurs et le manque de précision de la logique d'intervention (tableau section 11.3 du PDRM) est en partie responsable de cette problématique.

Les objectifs à atteindre pour le PDRM ne sont plus à 2023 mais à 2025.

Les données de réalisation (financières et qualitatives) dans la section 11 et ci-dessous tiennent compte des corrections financières.

Priorité 1 : favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

Domaine prioritaire 1A Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales

Le pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A) est de 2,51%, l'objectif pour 2025 est de 11,30% soit 23,7M€ sur les 191M€ de dépenses publiques maquettées dans le PDRM. Ce faible niveau de réalisation de l'objectif s'explique par la faible mobilisation des mesures 16 et la non mobilisation des mesures 2.

Domaine prioritaire 1B Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement

L'objectif du programme est de soutenir:

- 8 groupes opérationnels du PEI (mise en place et fonctionnement), mesure 16.1,
- et 90 opérations de coopération (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...), mesures 16.2 à 16.9.

Un appel à projet sur les mesures 16.1.1 Mise au point et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI et 16.1.2 Projet pilote a été lancé le 17/08/2016 et clôturé le 28/10/2016 :

Au total, 14 dossiers ont été déposés :

- 2 dossiers pour la phase 1 (TO 16.1.1) pour un montant global de 70 k€, montant total de subvention demandée de 70 k€ et une part FEADER de 59 k€.
- 12 dossiers pour la phase 2 (TO 16.1.2) pour un montant global de 14 660 821 €, montant total de subvention demandée 13.4 M€ et une part FEADER de 11.3 M€.

Le montant total FEADER dédié à l'Appel à Projet est de 4.5 M€.

Il a abouti en novembre 2017 à la sélection de deux dossiers sur la mesure 16.1.1 et de 4 dossiers sur la mesure 16.1.2.

3 dossiers ont été programmés pour un montant FEADER de 2.4M€, 2 dossiers ont été rejeté après instruction.

Un nouvel appel à projet a été publié entre le 9 janvier et le 9 juin 2018, un dossier a été reçu, ce dossier a été programmé dans le premier semestre 2019.

Au 31/12/2021, 4 dossiers sont soutenus par le Type d'Opération 16.1.1 pour un montant de dépenses publiques de 701 k€ dont 596 k€ de FEADER.

En réalisation, 2 dossiers présentent une réalisation pour 14 k€ de de dépenses publiques dont 12 k€ de FEADER.

Au 31/12/2021, 10 groupes sont soutenus par le Type d'Opération 16.1.2 pour un montant de dépenses publiques de 5.3 M€ dont 4.5M€ de FEADER.

En réalisation, 11 dossiers présentent une réalisation pour 3.1 M€ de de dépenses publiques dont 2.7 M€ de FEADER.

Type opération : 16.2.1 Nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la foresterie

Un appel à projet a été publié du 18 mai 2017 au 25 août 2017, cette période a été prolongée jusqu'au 20 octobre 2017, pour faire émerger un plus grand nombre de dossiers. La pré-instruction a été réalisée, 9 dossiers ont été sélectionnés pour un montant de 774k€ euros de coût total projet. 4 dossiers ont été programmés en octobre 2018 pour un montant FEADER de 376k€.

Un dossier a été rejeté, 1 dossier supplémentaire a été programmé en 2020, 4 dossiers sont en cours d'instruction.

En réalisation 7 dossiers présentent une réalisation pour un montant de 392 k€ de FEADER soit 332 k€ de dépenses publiques au 31/12/2021.

Domaine prioritaire 1C Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie

Les 18 des 20 opérations présentant une réalisation au 31/12/2021 ont été programmées sur la période de transition, elles n'impactent pas l'indicateur même si elles mobilisent plus de la moitié de la maquette.

A la fin de l'année 2019, 4 nouvelles opérations avaient été programmées, elles contribueront à l'atteinte de l'objectif de 900 bénéficiaires finaux des actions d'information en 2025, en 2021 elles ne présentent pas suffisamment de réalisation pour contribuer à l'objectif.

Priorité 2 : améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts

Domaine prioritaire 2 A : améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

Mesure 1. Transfert de connaissances et actions d'information

Sous mesure 1.2 Activités de démonstration et actions d'information

Type opération : 1.2.1 Information et diffusion de connaissances scientifiques et de pratiques novatrices

19 dossiers ont été programmés sur la période de transition pour un montant de dépenses publiques de 2 M€ dont 1,9M€ FEADER, 18 structures ont réalisé de l'encadrement technique et de la diffusion de connaissance auprès des agriculteurs (type d'opération 1.2.1). Au 31/12/2017, 18 opérations avaient été payées pour un montant de dépenses publiques réalisées de 2M € dont 1,6M € FEADER.

Un appel à projet a été lancé le 18 mai 2017 avec une date limite le 25 août 2017, 5 dossiers ont été reçus pour un coût total de 418 k€. 4 dossiers ont fait l'objet d'une programmation en 2019 pour un montant FEADER de 255k€.

Le taux de programmation de ce TO est 78%.

Au 31/12/2021 le montant de la réalisation s'élève à 2,18M€ de dépenses publiques et 1,8 M€ de FEADER.

Type opération : 1.3.1 Echanges et visites d'exploitation dans le domaine de l'agriculture et de la

sylviculture

Un appel à projet a été publié entre le 28 septembre et le 30 novembre 2017, 3 dossiers ont été reçus. Les dossiers ont été sélectionnés le 9 août 2018, 2 ont été programmés au premier semestre 2019 pour un montant total de dépenses publiques de 38.6k€ FEADER de 32.8k€ le taux de programmation de ce T.O reste faible.

10k€ de FEADER ont été payé sur ce T.O. au 31/12/2021

Mesure 2: Conseil et encadrement technique

Type opération : 2.1.1 Conseil et encadrement technique

Un appel à projet a été publié entre le 9 juillet et le 19 octobre 2018, 22 dossiers ont été reçus pour un montant de 4.2 M€.

12 dossiers ont été programmés pour un montant total de FEADER de 2.1 M€ et 2.5M€ de dépenses publiques.

Au 31/12/2021 le montant des réalisations s'élève à 14k€ pour 1 opération

Type opération : 2.2.2 services d'aide à la gestion agricole sur les exploitations

Un appel à projet a été publié entre le 9 juillet et le 19 octobre 2018, 2 dossiers ont été reçus pour un montant de 305 k€.

1 opération est programmé pour 86k€ de FEADER au 31/12/2021

Mesure 4. Investissements physiques

Sous-mesures 0401 : Aide aux investissements matériels ou immatériel

Type opération 4.1.1 : Modernisation des exploitations agricoles

Cette opération a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans la modernisation et l'adaptation de leurs outils de production en finançant la construction, l'extension et la rénovation des exploitations agricoles en s'inscrivant dans un triple objectif d'augmentation de la compétitivité, d'amélioration des conditions de travail des agriculteurs et de préservation de l'environnement.

Ce type d'opération a permis, au 31 décembre 2021, la programmation de 640 dossiers des exploitations agricoles (type d'opération 4.1.1) pour un montant de dépenses publiques de 52 M€ dont 44M€ de FEADER.

Au 31 décembre de l'année 2021, 36M€ de dépenses publiques dont 30M€ de FEADER ont été payés.

Type d'opération 4.3.2 : Création et rénovation de voiries rurales et forestières et aménagements

fonciers

Une opération a été programmé en 2020 sur ce TO pour un montant FEADER de 1.2M€ soit 1.5M€ de dépenses publiques, elle présente une réalisation de 100% au 31/12/2021.

Mesure 6

Type opération 6.3.1: Accompagnement du développement des petites exploitations

Au 31/12/2021, 61 opérations ont été programmées pour un montant total de dépenses publiques de 732k€ soit 622 k€ de FEADER.

60 opérations présentent une réalisation en 2021 pour un montant total de dépenses publiques de 590 k€ dont 502k€ de FEADER.

Mesure 16: Coopération

L'objectif du programme est de soutenir:

- 8 groupes opérationnels du PEI (mise en place et fonctionnement), mesure 16.1,
- et 90 opérations de coopération (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...), mesures 16.2 à 16.9.

Un appel à projet sur les mesures 16.1.1 Mise au point et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI et 16.1.2 Projet pilote a été lancé le 17/08/2016 et clôturé le 28/10/2016 :

Au total, 14 dossiers ont été déposés :

- 2 dossiers pour la phase 1 (TO 16.1.1) pour un montant global de 70 k€, montant total de subvention demandée de 70 k€ et une part FEADER de 59 k€.
- 12 dossiers pour la phase 2 (TO 16.1.2) pour un montant global de 14 660 821 €, montant total de subvention demandée 13.4 M€ et une part FEADER de 11.3 M€.

Le montant total FEADER dédié à l'Appel à Projet est de 4.5 M€.

Il a abouti en novembre 2017 à la sélection de deux dossiers sur la mesure 16.1.1 et de 4 dossiers sur la mesure 16.1.2.

3 dossiers ont été programmés pour un montant FEADER de 2.4M€, 2 dossiers ont été rejetés après instruction.

Un nouvel appel à projet a été publié entre le 9 janvier et le 9 juin 2018, un dossier a été reçu, ce dossier a été programmé dans le premier semestre 2019.

Au 31/12/2021, 4 dossiers sont soutenus par le Type d'Opération 16.1.1 pour un montant de dépenses publiques de 701 k€ dont 596 k€ de FEADER.

En réalisation, 2 dossiers présentent une réalisation pour 14 k€ de dépenses publiques dont 12 k€ de FEADER.

Au 31/12/2021, 10 groupes sont soutenus par le Type d'Opération 16.1.2 pour un montant de dépenses publiques de 5.3 M€ dont 4.5M€ de FEADER.

En réalisation, 11 dossiers présentent une réalisation pour 3.1 M€ de dépenses publiques dont 2.7 M€ de FEADER.

(Chaque membre du groupe dépose un dossier).

Type opération : 16.2.1 Nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la foresterie

Un appel à projet a été publié du 18 mai 2017 au 25 août 2017, cette période a été prolongée jusqu'au 20 octobre 2017, pour faire émerger un plus grand nombre de dossiers. La pré-instruction a été réalisée, 9 dossiers ont été sélectionnés pour un montant de 774k€ euros de coût total projet. 4 dossiers ont été programmés en octobre 2018 pour un montant FEADER de 376k€.

Un dossier a été rejeté, 1 dossier supplémentaire a été programmé en 2020, 4 dossiers sont en cours d'instruction.

En réalisation 7 dossiers présentent une réalisation pour un montant de 392 k€ de FEADER soit 332 k€ de dépenses publiques au 31/12/2021

Domaine prioritaire 2B : faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture et en particulier le renouvellement des générations

Sous-mesures 0401 : Aide aux investissements matériels et immatériels

Type Opération 4.1.1 : Modernisation des exploitations agricoles

Ce type d'opération, au 31/12/2021, a permis la programmation de 60 dossiers de jeunes agriculteurs (type d'opération 4.1.1) pour un montant de dépenses publiques de 5,4M€ dont 4M€ de FEADER.

Au 31 décembre de l'année, 3,2 M€ ont été payés de dépenses publiques dont un montant de 2,7 M€ de FEADER pour 51 exploitations

Sous-mesure 06.01 : Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs

Type Opération 6.1.1 : Dotation jeune agriculteur

L'aide au démarrage des jeunes agriculteurs visant à augmenter le nombre d'installations aidées est mobilisée en Martinique dans le cadre de la transition, elle se traduit, en 2017, par un appui à l'installation de 51 jeunes agriculteurs avec la mobilisation de la Dotation Jeune Agriculteur (type d'opération 6.1.1) qui est complété par une aide à l'investissement (type d'opération 4.1.1) préalablement mentionnée ci-dessous. Soit une **programmation** du type d'opération 6.1.1 de 2.2M€ de dépenses publiques (1.7M€ de FEADER).

Entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année 2021, 50 jeunes agriculteurs ont fait remonter des dépenses permettant de justifier 1,4M€ de FEADER ont été payés, soit un montant de 1,6 M€ de dépenses publiques.

Priorité 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Domaine prioritaire 3A : améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée

aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles

Type Opération 3.1.1 : Aide à la participation des démarches de qualité

Au 31/12/2021, 12 dossiers ont été programmés sur ce TO pour un montant total de dépenses publiques de 17k€ dont 15k€ de FEADER.

5 dossiers présentent une réalisation pour un montant FEADER de 4k€ soit 5k€ de dépenses publiques.

Type Opération 3.2.1 : Promotion pour les produits faisant l'objet d'un régime de qualité alimentaire

Au 31/12/2021, 6 dossiers du Syndicat de Défense AOC Rhum Agricole Martinique ont été programmés sur ce TO pour un montant total de dépenses publiques de 234 k€ dont 199 k€ de FEADER.

6 dossiers présentent une réalisation de 156 k€ de dépenses publiques dont 132K€ de FEADER.

Sous-mesure 04.02 : Aide aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles

Type Opération 4.2.1 : Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles relevant de l'annexe I du traité En 2021, 24 dossiers ont été programmés sur ce dispositif ouvert en 2016 pour un montant de 4 M€ de dépenses publiques soit 3,7M€ de FEADER. Au 31/12/2021, 21 opérations présentent une réalisation pour un montant de 3,72 M€ de dépenses publiques soit 3,2M€ de FEADER.

Domaine prioritaire 3B: Soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations

Mesure 5: Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques et mise en place de mesures de prévention appropriées (article 18)

La mesure 5 a pour but de garantir la pérennité de l'activité agricole et d'améliorer son attractivité pour les jeunes entrant sur le marché du travail.

Type Opération 5.1.1 *Prévention des conséquences des catastrophes naturelles et événements catastrophiques*

8 dossiers d'investissement permettant l'anticipation des risques, afin de limiter les dommages associés aux catastrophes naturelles et/ou événements catastrophiques ont été programmés pour un montant de 1M€ de dépenses publiques dont 891 k€ de FEADER.

6 dossiers présentent une réalisation de 535 k€ de dépenses publiques dont 455 k€ de FEADER.

Type Opération 5.2.1 *Reconstitution du potentiel d'exploitation*

25 dossiers ont été sélectionnés pour la remise en état des infrastructures et des outils de production agricole après la survenue d'une catastrophe naturelle ou d'une calamité agricole pour un montant de 594 k€ de dépenses publiques dont 505 k€ de FEADER.

3 dossiers présentent une réalisation pour 13k€ de FEADER soit 15k€ de dépenses publiques au 31/12/2021.

Les mesures mobilisées dans le PDRM doivent permettre la mise en place d'une gestion des risques en agriculture, en complément du programme national de gestion des risques qui a été mobilisés en début de programmation.

Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Domaine prioritaire 4A: Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens

Mesure 4

Type d'opération 4.4.1 : Investissements non productifs agri environnementaux

5 dossiers sont programmés pour un montant de dépenses publiques de 187 k€

Au 31/12/2021, la réalisation est de 94 k€ de dépense publique

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), les mesures en faveur de l'agriculture biologique (CAB et MAB), ainsi que l'ICHN, sont gérées par la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt en termes de dépôt, d'instruction et de paiement.

Mesure 7

Type d'opération 7.1.1 : Plan de protection des espaces agricoles et naturels

Ce Type d'opération ne fait pas l'objet de programmation à ce jour.

Mesure 8

Type d'opération 8.2.1 : Mise en place de système agroforestiers

Ce type d'opération ne fait pas l'objet de programmation à ce jour.

Type d'opération 8.5.1 : Etude, diagnostic, inventaire des espaces forestiers

1 opération a été programmée pour 156k€ de dépense publique soit 132k€ de FEADER, il ne présente pas de réalisation à ce jour.

Mesure 10: Mesures agro-environnementales

Les mesures agro-environnementales MAE permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale. Elles s'adressent aux agriculteurs qui souhaitent s'engager de manière volontaire dans cette démarche au travers de dispositifs contractuels les engageant pour une période de 5 ans.

Pendant la période 2014-2015, le paiement de l'annuité 2014 des contrats MAE signés en 2012 (mesure10) a été réalisé pour 147 agriculteurs et représente 459 889,47 € de FEADER soit un montant de dépenses

publiques de 541 046,4 €. Les paiements de cette annuité 2014 en 2015 n'apparaissent pas dans les déclarations trimestrielles de l'ASP, mais dans la déclaration annuelle. Cet oubli de déclaration a été signalé à la commission.

Au total sur la période 2015-2021, 6,9 M€ de dépenses publiques soit 62% de l'objectif 2023 ont été engagés.

Le niveau de réalisation est de 46% soit 5,1 M€ de dépenses publiques soit 4,5M€ de FEADER.

Mesure 11 : BIO

Les types d'opérations proposés visent à accompagner les agriculteurs à adopter les pratiques de l'agriculture biologique et à maintenir de telles pratiques en vue de répondre à la demande locale et d'adapter les pratiques culturelles aux enjeux environnementaux.

L'agriculture biologique qui est caractérisée par le non-usage d'intrants chimiques de synthèse et d'OGM, et dont les pratiques d'élevage et de cultures visent la gestion durable des ressources naturelles, la préservation des sols et de l'environnement, le respect des équilibres écologiques, le bien-être animal, a globalement un impact positif avéré sur l'eau, le sol, la biodiversité et le changement climatique.

Les objectifs régionaux fixés pour la programmation 2014-2020 sont :

- Conversion à l'agriculture biologique : 100 ha.
- Maintien de l'agriculture biologique : 200 ha.

Au total sur la période 2015-2021, 1.3 M€ de dépenses publiques ont été engagés soit 51% de l'objectif 2023.

Le niveau de réalisation est de 36% soit 936 k€ de dépenses publiques soit 794 k€ de FEADER.

Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques

Les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) permettent de favoriser le maintien d'une activité agricole viable dans les zones où les conditions d'exploitation sont difficiles du fait de la présence de handicaps naturels notamment (pentes fortes, conditions climatiques défavorables,...) et de préserver les écosystèmes diversifiés et les caractéristiques paysagères de l'espace agricole de ces zones. Elles sont essentielles en Martinique puisque l'essentiel de la région est classé en zone défavorisée ou zone de montagne. Cette mesure compense les difficultés structurelles d'origine physique auxquelles sont confrontées les exploitations agricoles et permet ainsi maintenir une activité agricole essentielle dans nos zones.

Au total sur la période 2015-2021, 8.6 M€ de dépenses publiques ont été engagés soit 71% de l'objectif 2023.

Le niveau de réalisation est de 71% soit 8.6 k€ de dépenses publiques.

Les évolutions en 2021 :

- La durée de contractualisation des nouveaux engagements MAEC et BIO est de 1 an sur la période de transition 2021 et 2022, sauf pour 3 mesures (CAB « Conversion à l'agriculture biologique »,

IAE1 « Entretien des haies », MAESH « Maintien pour les systèmes herbagers »), maintenues sur 5 ans.

- Le plafond du paiement de l'annuité par exploitation était jusqu'alors de 6 000 €. Il a été réévalué à 15 000 €.
- L'ouverture dans l'outil Télépac aux mesures BIO banane et canne.

Priorité 5: Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Domaine prioritaire 5A : Développer l'utilisation efficace de l'eau

Mesure 4.3.1 : Hydraulique agricole collective

Au 31/12/2021, 4 dossiers ont été engagés au titre de la sous mesure 4.3 pour un montant total de dépenses publiques de 7,2 M€ dont 6.6M€ de FEADER. Les 4 opérations présentent une la réalisation pour un montant de 7M€ de dépenses publiques soit 6 M€ de FEADER.

Domaine prioritaire 5B Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire

Type Opération 4.1.1 : Modernisation des exploitations agricoles

L'objectif de ce TO est de soutenir les investissements en lien avec l'efficacité énergétique via la mesure 4 en faveur de la modernisation des exploitations agricoles et des entreprises de première transformation.

5 dossiers ont été programmés pour montant total de dépenses publiques de 822 k€ dont 596 k€ de FEADER.

Au 31/12/2021, 668 k€ de dépenses publiques ont été payés dont 569 k€ de FEADER.

Priorité 6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Domaine prioritaire 6A : Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois

Mesure 6

Type d'opération 6.2.1 : Aide à la création et au développement des micros et petites entreprises

Au 31/12/2021, 2 opérations sont programmées sur ce TO pour un montant total de dépenses publiques de 5 0000 euros dont 42 500 euros de FEADER. Ce dossier présente une réalisation de 20 k€ de dépenses publiques dont 17 000 de FEADER.

Type d'opération 6.4.1 : Diversification des activités économiques vers des activités non agricoles

Au 31/12/2021, 6 opérations sont programmées pour un montant de 462k€ de dépenses publiques dont 393 k€ de FEADER. 6 dossiers présentent une réalisation pour un montant total de dépenses publiques de 365k€ dont 310 k€ de FEADER.

Mesure 8

Type d'opération 8.6.1 : Amélioration de la valeur économique des forêts

Au 31/12/2021, 8 opérations sont programmées mobilisant 190k€ de FEADER.

Une opération présente une réalisation de 7k€ de FEADER soit 8k€ de dépenses publiques.

Type d'opération 8.6.2 : Accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles

Au 31/12/2021, 2 opérations sont programmées mobilisant 815k€ de FEADER.

Le montant total des investissements réalisés pour une 1 opération est de 1M€ soit 502k€ de dépenses publiques (426k€ de FEADER) sur les mesures 8.6

Domaine prioritaire 6B : Promouvoir le développement local dans les zones rurales

mesure 7

Type d'opération 7.5.1 : Promotion des activités touristiques

Au 31/12/2021, 4 opérations de valorisation du patrimoine touristique dont les opérations de l'ONF sont programmées pour un montant total de dépenses publiques de 143 k€ dont un montant FEADER de 121 k€.

Type d'opération 7.6.1 : Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel

Au 31/12/2021, 3 opérations de valorisation du patrimoine culturel et naturel sont programmées pour un montant total de dépenses publiques de 443 k€ dont un montant FEADER de 121 k€

mesure 19.1 soutien préparatoire

Les trois territoires de la Martinique constitués en communautés d'agglomération ont été sélectionnés le 19 novembre 2015. Il leur ont été attribués les montants suivants pour la mise en œuvre de leur stratégie de développement local :

- CAPNORD « *Connaître et accompagner les agriculteurs, piliers de la vie rurale du Nord* » : **1 943 056 €**
- CACEM « *Le territoire Centre : des espaces qui relient les Hommes* » : **1 977 178 €**
- CAESM « *Pour un tourisme rural intégré à une économie de proximité* » : **1 979 766 €**

Les conventions tripartites LEADER ont été signées par les partenaires AG, GAL, et ASP le 27 octobre 2017.

De nombreuses actions visant à accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leurs stratégies sont mises en œuvre, telles que la formation des agents des EPCI en charge de LEADER à l'instruction

réglementaire, leur formation à l'outil OSIRIS, aux aides d'état, l'élaboration du manuel de procédures.

Un avenant multi-objet est en phase d'élaboration par l'autorité de gestion et sera transmis en 2022 à la contrôlabilité par l'ASP. Il comprendra la modification de la maquette financière et portera des précisions sur la date de fin de programme LEADER.

3 dossiers de soutien à l'élaboration des stratégies des groupes d'actions locales ont été programmés pour un montant de 105 000 euros de dépenses publiques soit 89 250 euros de FEADER

Les 89 250 euros ont fait l'objet d'un paiement. La sélection des GAL a permis d'atteindre l'objectif fixé de 100% de la population rurale concernée par les stratégies de développement local soit 326 123 personnes

Le développement économique de proximité, l'agriculture périurbaine et le tourisme de proximité constituent les trois piliers essentiels de la stratégie, avec la volonté d'orienter les actions vers la connaissance, l'échange et la valorisation des richesses locales.

Ces trois piliers sont déclinés autour de trois objectifs et 5 fiches actions:

Objectif 1 : Redynamiser l'activité économique de proximité des centres-bourgs et quartiers ruraux

Objectif 2 : Connaître et consommer nos produits agricoles locaux

Objectif 3 : Développer un tourisme de proximité favorisant le lien entre espaces ruraux et urbains

mesure 19.2 Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement

Etat d'avancement financier des stratégies LEADER

Le dispositif LEADER connaissait un rythme d'exécution relativement correct après plusieurs actions de communication sur le dispositif, un certain nombre de dossiers avaient été déposés auprès des GAL fin 2019-début 2020, permettant ainsi aux territoires de rattrapper partiellement leur retards de consommation. Depuis 2020, dans le contexte de crise sanitaire, les GA assistent à un ralentissement des dépôts de dossiers et du retard dans la finalisation des projets de porteurs en cours de conceptualisation.

52 projets ont été sélectionnés pour un montant FEADER de 2,3M€, 44 ont fait l'objet de paiement pour 1,2M€ de FEADER soit 1,4M€ de dépenses publiques.

mesure 19.3 LEADER « Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération des GALS » :

Les trois GAL de Martinique ont décidé de s'associer afin de mettre en œuvre un projet de coopération visant à développer les circuits courts (producteurs et consommateurs), pour une meilleure visibilité de l'offre. Une consultation a été lancée, via une convention de groupement de commande, pour bénéficier d'un accompagnement à la modélisation et la mise en œuvre du projet de coopération partenariale. Le choix du prestataire commun aux 3 EPCI a été arrêté et la mission a connu un début d'exécution en septembre 2021.

mesure 19.4 - Animation et frais de fonctionnement et du GAL relatifs à la stratégie locale de développement

5 dossiers ont été programmés pour un montant de 714 k€, ils présentent une réalisation de 88% avec 749

k€ de dépenses publiques payés dont 637 k€ de FEADER.

Domaine prioritaire 6C : Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales

Le programme soutient le développement des zones rurales en répondant aux besoins des activités s'installant ou installées en zone rurale tant en qualité, qu'en quantité

Le projet permet de desservir des sites stratégiques en très haut débit, dans les communes rurales de la Martinique pour améliorer les débits ADSL dans les zones les plus mal desservies et raccorder en fibre optique des sites stratégiques prioritaires (sites d'enseignement, zones d'activité, sites de santé, administrations, etc.).

- 26 sites d'amélioration des débits ADSL doivent être mis en place sur l'ensemble du territoire
- 70 sites prioritaires doivent être raccordés en fibre optique au réseau haut débit Liane de la CTM

Le but est d'éviter la fracture numérique en améliorant les débits ADSL des quartiers les plus mal desservis et de relier en fibre optique des sites stratégiques (lycées, collèges, zones d'activité, administrations sites de santé...)

Le projet consiste, pour chaque sous – répartiteur (SR) concerné à implanter une armoire de rue pour accueillir les opérateurs en raccourcissant la longueur des lignes entre les abonnés et leur équipement actif DSL (Digital Subscriber Line). Ainsi, le débit accessible par les abonnés desservis par cette zone de sous répartition peut ainsi être augmenté de façon conséquente et permettre le développement de services VDSL2 et de services intégrant le « triple Play » sur une part plus significative du territoire de la Martinique.

4,3M€ de FEADER soit 5M€ de dépenses publiques ont été engagés dans ce projet.

60 000 personnes devraient bénéficier d'une meilleure connectivité à la fin des travaux.

Au 31/12/2021, 4 M€ de dépenses publiques dont 3.4 M€ de FEADER ont été payés.

Bilan de la programmation

La programmation des dossiers 2021 ont fait l'objet de :

- 19 réunions de l'Instance technique partenariale (ITP),
- 16 présentations en Conseil Exécutif
- 12 présentations en Assemblée plénière (pour les projets d'un coût total supérieur à 150 k€).

Au 31/12/2021, 111M€ de FEADER ont été programmés sur la maquette 2014-2022 de 162M€ FEADER, soit un taux de programmation global de 68,45 %.

51.17 M€ de FEADER restent encore à programmer au titre du programme 2014-2022.

A cela s'ajoute l'enveloppe de **16,3M€** supplémentaire allouée au titre de la Relance européenne.

Evolution de la programmation et du paiement entre 2019 et 2021

- **Evolution de la programmation**

Elle s'établit comme suit :

	Programmation au 01/11/2019	Programmation au 01/11/2020	Programmation au 31/12/2021
Total programmé(€)	80 843 695	92 169 002	111 050 781

30,2M€ € de FEADER ont été programmés entre fin 2019 et fin 2021

En dépit de la situation sanitaire, le rythme de programmation a pu se maintenir en 2021 par rapport à l'année précédente, au regard du stock important de dossiers. Néanmoins, il est resté insuffisant pour atteindre l'objectif que l'autorité de gestion s'était fixé, à savoir la programmation de la totalité de l'enveloppe initiale de 130,2 M€ à fin 2021.

Le rythme de programmation doit donc augmenter pour consommer l'entierreté de l'enveloppe à fin 2025.

Bilan des paiements

Au 31 décembre 2021, 75 368 009€ de fonds FEADER ont été versés aux bénéficiaires, ce qui représente 46,46% de l'enveloppe 2014 – 2022 allouée au PDR de Martinique.

	Paiement au 01/11/2019	Paiement au 01/11/2020	Paiement au 31/12/2021
Montant total payé (€)	33 174 896 €	51 411 311 €	75 368 009 €

42,2M€ de FEADER ont été payés entre 2019 et le 31 décembre 2021.

Le volume des paiements a augmenté entre 2020 et 2021 par rapport à 2019 . Ce résultat pourrait être plus conséquent, au regard des dossiers programmés, cependant les difficultés économiques rencontrées par les professionnels, et constatées tout au long de ces deux années de crise sanitaire, n'ont pas permis d'atteindre les chiffres escomptés.

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Transition & Relance

Montant des crédits de la Transition et de la Relance FEADER

Le tableau suivant fait état du montant total mis à disposition de l'autorité de gestion pour le développement agricole et rural du territoire suite à prorogation des PDR sur les années 2021 et 2022.

Montant maquette 2014 – 2020 (€)	FEADER transition (€)	FEADER Relance (€)	TOTAL (€)
130 200 000	32 027 600	16 299 710	178 527 310

Le programme de développement Rural 2014 - 2020 bénéficie d'une période de transition, financée par une enveloppe additionnelle prélevée sur le cadre financier 2021-2027, et complétée par un abondement au titre du Plan de Relance Européen. L'enveloppe disponible pour ces deux années de transition s'élève à **32,028 M€** complétée de **16,3 M€** de FEADER relance. C'est donc un montant global de **178,527M€** qui a été injecté sur les dispositifs du Programme de Développement Rural de Martinique, suite à l'approbation de la V8 du PDRM.

Modification du programme

Les principales modifications opérées dans le PDRM

Le Programme de Développement Rural de Martinique (PDRM) a été adopté pour la première fois le 17 novembre 2015. Il a connu depuis 7 modifications dont 2 sont intervenues pendant l'année 2021, les versions 7 et 8 qui a été adoptées respectivement en juin 2021 et en août 2021. Il s'agissait d'introduire :

- Mesure 3 : Eligibilité certification Haute Valeur Environnementale de niveau 3
- 040401: Ouverture du dispositif aux demandeurs qui n'ont pas de contrat MAEC/Bio – « prévoir la plantation de haies »
- 040101: Modification des taux d'intervention - ajout de la dépense matériel immobilier existant
- 040201: Modification des lignes de partage avec le FEDER pour l'industrie sucrière
- 060201 : Réduction du Plan d'entreprise (nombre paiements - délais)
- 060301: Diminution du PE (nombre de paiement – délais)
- Mesure 10 MAEC : Modification du plafond d'aide à l'exploitation
- Assistance technique : Introduction des couts indirects (15%) et mise en place de l'assistance technique (AT) forfaitaire

- Création du dispositif 070401; Réhabilitation des voiries rurales
- Modification de la maquette financière du PDR.

Etat d'avancement de la mise à disposition des outils

La dernière modification du PDRM, concernait l'évolution d'un certain nombre de types d'opérations, l'introduction des crédits de la période de transition et la « Relance ». Ces trois points ont nécessité l'évolution d'outils existants et la création de l'ensemble des outils « Relance ». L'AG a fait le choix de reprendre les formulaires et notices, mis à la disposition des porteurs de projet, afin que ces documents puissent être utilisés aussi bien pour les demandes d'aides sur le FEADER socle que sur le FEADER « Relance ».

En sus, l'identification de nouveaux financeurs sur les types d'opérations 4.2.1, 7.5.1 et 7.6.1 a nécessité l'ajout des financeurs aussi bien dans les outils que dans les feuilles de calcul.

Le chantier « outils OSIRIS » a été achevé au début de l'année 2022.

Ce chantier est composé de la modification de 9 outils socle, la création de 10 outils relance et 1 outil socle (MAR070401).

Enfin, l'AG a fait le choix de passer à l'AT forfaitaire à compter du 16 octobre 2021. Pour permettre le paiement de l'AT sans interruption, les outils socle et relance devront être créés par l'AG.

Pour les dispositifs SIG, l'autorité de gestion et le Ministère de l'Agriculture ont convenu des modalités de la mise en œuvre de la période de transition et de l'utilisation des crédits « Relance » qui permettent des paiements jusqu'à fin 2025.

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Lors de l'introduction des modifications du PDR en 2021, le calendrier des évaluations prévues en 2018 a été actualisé pour tenir compte des crédits supplémentaires alloués dans le cadre de la relance et de transition

Quatre évaluations de la mise en œuvre du programme ont été lancées avant la fin de 2018 (phase administrative):

- Animation/communication: connaissance du programme par les bénéficiaires,
- Gestion des projets de l'instruction jusqu'à la mise en paiement: clarté du circuit de programmation et délais observés
- Suivi des indicateurs: qualité du système de suivi et du renseignement des indicateurs,
- Adéquation des ressources humaines allouées à la gestion du programme
- Evaluation de la mise en oeuvre de LEADER.

En 2019, l'élaboration du rapport annuel renforcé à mi-parcours avec ses 24 questions évaluatives sur le premier semestre et l'évaluation des mesures de la programmation 2014-2020 insuffisamment mobilisées en vue d'une révision à mi-parcours (2018) a mobilisé les équipes.

Globalement les réponses aux questions évaluatives ont fait apparaître que la mise en oeuvre était insuffisante pour calculer les effets nets du PDRM, cependant une évaluation "qualitative" démontre l'impact du PDRM.

Au moment où les Etats membres et les régions préparent la future programmation 2023-2027, la programmation 2014-2020 et le suivi évaluation des PDRM continuent. Dans ce cadre, les premières réflexions sur l'évaluation ex post en 2023 s'imposent. Bien que cette date soit lointaine, les appréciations de la mise en oeuvre et l'élaboration des deux RAMO renforcés depuis le début de la programmation montrent que l'anticipation est la clé d'une évaluation réussie et que le travail de préparation de collecte des informations en continu est important pour permettre de faciliter le travail et la réalisation de cette évaluation.

En 2020-2021 avec la crise sanitaire, mais aussi la charge des travaux pour la préparation des travaux pour la modification des programmes avec pour objectif de répondre aux besoins générés par la crise, les travaux inscrits au calendrier d'évaluation n'ont pas été réalisés.

Le cahier des charge sur l'évaluation des ressources est réalisées et transmis à la commande publique. Pour éviter les dérives dans le calendrier, le choix est fait de passer par un accord cadre pour les futures évaluations permettant de sélectionner des prestataire à même de réaliser les évaluations dans le respect du calendrier inscrit dans le PDRM

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Quatre évaluations ont été lancées avant la fin de 2018 (phase administrative):

- Animation/communication: connaissance du programme par les bénéficiaires,
- Gestion des projets de l'instruction jusqu'à la mise en paiement: clarté du circuit de programmation et délais observés
- Suivi des indicateurs: qualité du système de suivi et du renseignement des indicateurs,
- Adéquation des ressources humaines allouées à la gestion du programme
- Evaluation de la mise en oeuvre de LEADER.

Comme prévu au calendrier d'évaluation, pour la mise en oeuvre du RAMO 2018, la collectivité a fait le choix d'être accompagné par une Assistance à maîtrise d'ouvrage EDATER pour l'élaboration. Les délais administratifs n'ont pas permis de confier toute la prestation à l'AMO, seules les réponses aux questions évaluatives ont été déléguées.

Parallèlement à l'exercice de la performance, une évaluation des mesures insuffisamment programmées a été conduite en 2019 entraînant une modification stratégique du programme.

Les travaux d'évaluation ont été suspendu avec la crise sanitaire et les urgence à gérer tel que l'élaboration du cahier des charges pour la contribution de la Martinique au futur PSN, ou l'évaluation des besoins du Programme avec les crédits de relance et les crédits de la transition

La procédure de consultation sera revu en 2022, et un accord cadre sera mise en oeuvre permettant de simplifier le démarrage des évaluations.

La collecte des données pour les évaluations de fin de programme devrait démarrer en 2022.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Les données de suivi sont collectées au travers de l'instruction des demandes d'aide ou des demandes de paiement. Au cours de la « phase d'outillage » de chacun des dispositifs d'aide, un certain nombre d'informations sont spécialement incluses dans les formulaires pour faciliter cette collecte. Le paramétrage progressif de l'outil informatique de gestion n'a pas encore permis la saisie et la valorisation de toutes les informations collectées.

La saisie des indicateurs a lieu lors du traitement des demandes de paiement de solde. Un grand nombre de dossiers n'étant pas à l'état soldé, présentant une réalisation à 80%, n'impactent pas les indicateurs. Des travaux de collecte d'information ont été entrepris sur les dossiers présentant une réalisation permettant de les considérer comme opérationnels.

L'état d'avancement des outils se trouve dans la section 3a.

L'élaboration du premier RAMO renforcé a démontré que la logique d'intervention n'était pas maîtrisée par tous, une sensibilisation des services instructeurs a été effectuée en 2018, et a permis une sécurisation du

suivi. Cependant le turn over, et les rythmes de programmation et de certification ne permettent pas de conserver les acquis de cette sensibilisation.

Des travaux ont été initiés avec l'Observatoire de la Ruralité, avec pour objectif de bénéficier des outils mis à disposition pour faciliter la collecte de données du RAMO.

Un cahier des charges est cours de rédaction pour mettre en oeuvre les préconisations du helpdesk dans la collecte des données pour les évaluations d'impact.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

Les évaluations en cours ne sont pas encore terminées. un cahier des charges est cours d'élaboration pour mettre en oeuvre les prescriptions du helpdesk pour la collecte de donnée pour enrichir les évaluations.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Dossiers déposés par des maîtres d'ouvrage privés

Au cours de l'année 2021, 37 porteurs de projets ont bénéficié d'informations et de conseils pour le montage de leur projet et/ou la rédaction de leur dossier, lors de rendez-vous physiques, téléphoniques ou par visio conférence.

Le nombre de personnes renseignées est identique entre septembre 2020 et septembre 2021 (23 personnes) ; soit -50% par rapport à 2019.

On le voit, le prolongement de la crise sanitaire impacte tout aussi bien les intentions de dépôt que les réalisations de dossiers engagés.

Pour exemple, la fermeture de fournisseurs et l'augmentation des matières premières, entraîne des demandes d'avenant pour le rallongement des délais de fin d'exécution d'opération. En effet, il s'avère complexe d'obtenir une cotation à coût équivalent pour les investissements prévus.

Outil Osiris et demandes de paiement

Les nouveaux paramétrages d'OSIRIS et des feuilles de calcul rallongent la saisie des demandes de paiement.

Le traitement des demandes de paiement, tâche nouvelle pour l'équipe technique des GAL, est particulièrement lourde et chronophage. Ces aspects ont fait l'objet de sollicitations de l'AG pour lever certaines interrogations. Afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet pour les demandes de paiement, une formation relative au traitement de celles-ci a été suivie par l'équipe technique.

Les effets de la crise sanitaire ont un impact sur la mise en oeuvre des projets donc sur les réalisations de la mise en oeuvre du PDRM.

Au premier novembre, il restait à payer un minimum de 7 957 805€ de FEADER pour atteindre l'objectif de réalisation de 2021.

L'Autorité de gestion, en collaboration avec la DAAF et la DRASP a sollicité par « phoning » et courriels tous les porteurs de projets dont la convention n'est pas encore échu, cette démarche ayant pour but de rappeler aux bénéficiaires leurs obligations vis-à-vis des fonds européens et de dynamiser la remontée des dépenses et le paiement des dossiers d'ici la fin de l'année.

Une action complémentaire a porté sur des dossiers conventionnés sans remontées de dépenses, ainsi que sur ceux ayant eu au moins un paiement. Cette démarche a permis de mobiliser toutes les possibilités permettant d'atteindre les objectifs de paiement fixés.

Pour conforter les éléments d'approche du dégagement d'office, l'Autorité de gestion, la DAAF et la DRASP ont également mis en place dès septembre 2021 des réunions hebdomadaires afin d'identifier et résoudre les difficultés rencontrées dans l'exercice de certification.

Les retards sur la remontée des dépenses qui s'expliquent par le fait que sur le terrain, les bénéficiaires des aides étaient et sont toujours confrontés pour certains :

- à des difficultés de gestion au quotidien renforcées par la pandémie de COVID 19 qui frappe l'économie du territoire et affecte durablement la trésorerie des entreprises ;
- à l'augmentation des prix des postes de dépenses qui rend les projets difficilement réalisables
- au retard de livraison en matériel, entraînant une augmentation des délais de réalisation et des demandes de prorogation;
- à la cessation d'activité de certains fournisseurs sollicités.

Tous ces éléments réunis ont concouru à freiner l'aboutissement des projets et la rentabilité à terme des entreprises et auront encore des répercussions sur l'atteinte des objectifs pour la fin de l'année 2022.

Un plan d'actions sera mis en oeuvre pour dynamiser la programmation en 2022, via notamment des actions de communication et le lancement d'appels à projet permettant l'émergence des opérations contribuant au développement rural. Il s'appuyera notamment sur les actions suivantes, en cohérence avec la stratégie de diversification agricole et d'autonomie alimentaire du Plan de relance de la CTM :

- TO 411. : programmation des dossiers relatifs aux appels à projets n°8 et n°9, lancement des appels à projets récurrents (plantation-replantation pour les filières canne et banane, gestion de l'enherbement pour toutes les filières), mais aussi de nouveaux appels à projets pour la filière arboriculture et aromatique (renouvellement des plantations)
- TO 411 / 431 : lancement de nouveaux appels à projets pour l'irrigation individuelle ou collective (dès que le schéma territorial d'irrigation aura été validé par la CTM) ;
- TO 432 : la relance des échanges avec les communes sur leurs projets de création et de rénovation de désenclavement des exploitations agricoles de leur territoire
- TO 421 : la programmation des dossiers d'agro-transformation en cours d'instruction (dont notamment le projet de modernisation de l'usine de la SAEM du Galion) ; un travail spécifique sera mené en parallèle avec la DAAF avec les abattoirs sur les investissements qui n'ont pu être déposés au titre du Plan France relance ;
- TO 741 « Réhabilitation des voiries rurales » : suite à la validation des critères de sélection par le CSI, programmation des opérations de la CTM sur les voiries territoriales en zones rurales qui ont été endommagées suite à pluies de novembre 2020 ; lancement d'un AMI pour les autres collectivités concernées ;
- TO 16.1 / 16.2 / 16.4 : lancement de nouveaux appels à projets, en lien avec la stratégie d'autonomie alimentaire du Plan de Relance de la CTM ;
- TO 441 : Coordination avec la DAAF sur l'animation du dispositif « Plantons des haies » du Plan France Relance pour susciter le dépôt des dossiers FEADER ;
- TO 311 : Information aux agriculteurs sur le label HVE de niveau 3 ;

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total RDP financial allocation [EAFRD + EURI]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	178 527 310,00	16,86	7,87

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total RDP financial allocation [EAFRD + EURI]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	178 527 310,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	178 527 310,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] EAFRD + EURI funding	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

La stratégie du Réseau Rural 2014-2020 a été validée lors du Comité de pilotage du 15 octobre 2015.

Afin de répondre aux 4 objectifs assignés au réseau rural au travers de l'article 54 du règlement (UE) 1305/2013, la stratégie du Réseau Rural s'articule autour de 6 actions :

- Action 1 – Mettre en place un réseau d'accompagnement de proximité
- Action 2 – Mettre en place un centre de valorisation des ressources sur les territoires ruraux
- Action 3 – Animer des cycles de réflexion thématiques
- Action 4 – Appuyer les GAL pour la mise en œuvre de projets de coopération LEADER
- Action 5 – Valoriser et capitaliser les expériences
- Action 6 – Animer le Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI)

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Principales actions menées

1. Organisation du 7e COPIL du Réseau Rural de Martinique, le 18 février 2021.

Ce COPIL a permis la validation du plan d'action suivant :

- A. Approfondir les cycles de réflexion thématiques :
 - Thème 1 : Tourisme Rural
 - Thème 2 : Accompagnement à l'installation en agriculture
- B. Réaliser des vidéos de Valorisation autour du Partenariat Européen pour l'Innovation.
- C. Réalisation d'une cartographie interactive des acteurs du Tourisme Rural en Martinique
- D. Réalisation d'une vidéo de valorisation du Groupe Opérationnel « Apiculture, Agriculture, Environnement »
- E. Animation du webinaire « Réseaux Ruraux Outremer » en collaboration avec le Réseau Rural National.
- F. Accompagnement de la CTM dans sa candidature à l'appel à projet du Programme National d'Alimentation
- G. *Candidature sur le Volet 1 : émergence de nouveaux PAT*

Elle s'inscrit dans la continuité de la thématique « Gouvernance Alimentaire » développée dans les travaux du RRM.

2015 : Le RRM anime un Groupe de Travail « Augmentation des produits locaux au sein de la restauration collective » d'où émerge la nécessité d'un portage politique et d'une coordination régionale de cette

question afin de fédérer les acteurs.

2018 : Le RRM, organise en partenariat avec la DAAF, la rencontre « Projet Alimentaire Territorial : outils, enjeux et perspectives ». Les 70 acteurs présents expriment la nécessité d'actions coordonnées sur l'ensemble du territoire martiniquais.

2019 : L'assemblée Plénière vote le principe d'un Projet Alimentaire Territorial porté par la CTM sur l'ensemble du territoire sur la base des travaux du RRM.

2021 : le RRM participe à la rédaction du dossier de candidature de la CTM à l'appel à projet Programme National d'Alimentation, volet 1 « émergence de nouveaux PAT ». Le dossier est lauréat de l'AAP.

- *Candidature sur le Volet 2 : essaimage/innovation*

Dans le cadre de la thématique « *Thématique Installation et Transmission en Agriculture* » le Comité de pilotage du Réseau Rural de Martinique, a validé la proposition de création d'un Espace-Test Agricole sur le foncier de la Banque de Terre Territoriale cis sur la commune du Saint Esprit.

2021 : le RRM participe à la rédaction du second dossier de candidature de la CTM à l'appel à projet Programme National d'Alimentation sur le volet 2 « essaimage/innovation ». Le dossier est lauréat de l'appel à projet.

Diffusion de la lettre d'information du Réseau Rural.

Dans le contexte épidémique, le Réseau Rural s'est fait le relais des initiatives pour maintenir le lien et les activités malgré la crise sanitaire.

- 8 lettres d'informations diffusées
- 625 abonnés sur la liste de distribution
- Taux d'engagement : 24,57%
- Taux de clic : 3,5%

Limites de l'action :

- Le lancement du cycle de webinaires a été reporté en raison du manque de matériel dédié et des difficultés à mobiliser les différents intervenants dans un contexte de crise sanitaire et de période électorale.
- Le recrutement du stagiaire dédié à la thématique Tourisme Rural a été différé et les livrables sont en cours de conception.

Principales actions prévues pour le 1er semestre 2022 :

- Organiser un nouveau COPIL du Réseau Rural afin de consolider avec les nouveaux acteurs référents (l' élu référent du Réseau Rural et les référents désignés par les autres membres du COPIL) les axes envisagés et les méthodes de travail.

Limites de l'action :

- Le lancement du cycle de webinaires a été reporté en raison du manque de matériel dédié et des difficultés à mobiliser les différents intervenants dans un contexte de crise sanitaire et de période électorale.

- Le recrutement du stagiaire dédié à la thématique Tourisme Rural a été différé et les livrables sont en cours de conception.

Principales actions prévues pour le 1er semestre 2022 :

- Organiser un nouveau COPIL du Réseau Rural afin de consolider avec les nouveaux acteurs référents (l' élu référent du Réseau Rural et les référents désignés par les autres membres du COPIL) les axes envisagés et les méthodes de travail.

L'initiative a été très bien accueillie par les chefs de file car au premier trimestre 2021 une formation a été proposée à l'initiative du PEI au niveau national mais elle n'a pas pu aboutir en raison du contexte sanitaire. De plus, aucune alternative n'existe pour une formation en distanciel ou présentiel à notre échelon géographique, ce qui rend nécessaire la valorisation des GO locaux par le Réseau Rural de Martinique.

- Réaliser une enquête de satisfaction sur la Lettre d'information du Réseau Rural
- Compléter la cartographie des acteurs du Tourisme Rural et proposer des groupes de travail pour extraire les bonnes pratiques de la valorisation.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

La crise sanitaire n'a pas altéré les missions de la cellule communication de la Direction des Fonds Européens. Bien au contraire, nous avons dû nous adapter tout en poursuivant les objectifs stratégiques de communication définis préalablement à destination des porteurs de projets.

Objectifs de communication 2021

- Augmenter la notoriété des FESI sur le territoire
- Accroître la connaissance des martiniquais sur les différents fonds européens
- Dynamiser l'émergence de dépôt de projets

Actions d'information et de communication

5 types d'actions ont été mises en œuvre à destination du grand public:

1.Des actions informatives

- L'alimentation et la mise à jour du site Europe.martinique

Des articles d'information sont publiés sur le site <http://www.europe-martinique.com/>. Pour l'année 2020, on constate une augmentation du nombre de clics de 48% par rapport à l'an dernier. Sur ce site les visiteurs ont accès aux informations génériques relatives aux 4 fonds, à la liste des bénéficiaires, aux informations relatives aux obligations de publicité, ou encore à l'actualité des informations européennes.

Depuis 2019, nous proposons aux visiteurs également la possibilité de géolocaliser des projets financés sur le territoire, avec un moteur de recherche par nom de bénéficiaire ou de projet.

- L'animation du réseau de bénéficiaires

Une animation de réseau de bénéficiaires et/ou porteurs de projets est faite par mailing, via le Réseau rural et le réseau « Info Europe ». Ces derniers reçoivent les informations relatives à l'actualité de la direction des fonds européens ou liées aux appels à projets en cours.

On envisage de mettre en place des rencontres avec les membres du réseau afin de créer du lien et de mieux cerner leurs attentes.

- La rédaction de supports traditionnels d'information

Pour diffuser l'information, les supports de communication utilisés sont les communiqués de presse ou les supports prints (flyers, affiches, brochures).

- La planification et la mise en œuvre d'événements

Des événements sont également mis en œuvre, comme le Joli mois de l'Europe. Cette année particulière nous a contraint à participer au Joli Mois de l'Europe via le numérique essentiellement. Des actions ont été identifiées pour 3 cibles distinctes :

- Jeune : jeu concours photo ;
- Intra CTM (Collectivité Territoriale de Martinique) : quizz
- Externe : découverte des RUP via la gastronomie

2. Des actions numériques

Afin de renforcer la proximité des citoyens avec les fonds, nous avons opté pour une communication visuelle. Nous avons sollicité l'équipe de la communication CTM pour la réalisation de reportages vidéos valorisant le parcours de bénéficiaires. 4 bénéficiaires (un par fond) ont été sélectionnés pour raconter leur parcours, la contribution des fonds européens dans la réussite de leur projet et leurs perspectives avec l'appui des aides européennes.

3. Des actions de contrôle des obligations publicitaires

Dans le cadre de la mise en œuvre des articles 115 et 116 du règlement 1303/2013 et de son annexe 12 concernant la communication grand public et bénéficiaires potentiels, nous avons effectué un travail de proximité avec les agents instructeurs afin d'accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs obligations publicitaires.

Les bénéficiaires échangent avec nous sur le format du support approprié, les logos et les éléments textuels obligatoires.

5. Accompagnement des porteurs de projets

320 (220 à distance et 100 en présentiel) porteurs de projets ont été aiguillés dans le choix des mesures, par l'équipe en charge de l'accompagnement des porteurs. Le contexte sanitaire a impacté les formats de rencontres avec les porteurs ; toutefois il n'a pas diminué le nombre de sollicitations.

Le nombre d'échanges est sensiblement le même que celui de l'an dernier hors contexte crise.

Perspectives

- Réalisation de films institutionnels par fonds et pour le Réseau Rural
- Réalisation de vidéos motion explicatives
- Accompagnement des cabinets conseils sur la phase de transition

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021			2,51	22,21	11,30
		2014-2020			2,54	22,47	
		2014-2019			1,27	11,24	
		2014-2018			1,20	10,62	
		2014-2017			1,20	10,62	
		2014-2016			1,08	9,55	
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021			20,00	20,00	100,00
		2014-2020			29,00	29,00	
		2014-2019			2,00	2,00	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021					0,00	
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Nombre de bénéficiaires finaux des actions d'information (bénéficiaires)	2014-2021						900,00
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2021	18,16	61,33	17,02	57,48	29,61
		2014-2020	13,67	46,17	15,60	52,69	
		2014-2019	15,66	52,89	5,51	18,61	
		2014-2018	13,16	44,45			
		2014-2017	7,68	25,94	2,32	7,84	
		2014-2016	3,92	13,24	1,48	5,00	
		2014-2015	3,70	12,50	0,03	0,10	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	66 479 135,63	62,66	44 114 899,49	41,58	106 094 621,16
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 458 164,06	69,65	2 185 841,50	61,93	3 529 411,78
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 513 140,18	35,70	13 772,26	0,20	7 038 997,65
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2021			0,00	0,00	2 800,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	52 640 636,09	68,65	37 794 669,37	49,29	76 682 163,32
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			59 491 259,40	52,46	113 399 705,34
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			36 327 534,38	49,16	73 897 015,59
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			564,00	57,38	983,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			1 467 134,99	52,68	2 785 148,24
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 284 000,00	60,63	590 400,00	27,88	2 117 647,06
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			590 400,00	27,88	2 117 647,06
M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			60,00	40,00	150,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	7 583 195,30	45,34	3 530 216,36	21,11	16 726 401,35

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2021	1,51	41,78	1,51	41,78	3,61
		2014-2020	1,36	37,63	1,36	37,63	
		2014-2019	1,05	29,05	1,05	29,05	
		2014-2018	0,90	24,90	0,75	20,75	
		2014-2017	0,57	15,77	0,39	10,79	
		2014-2016	0,33	9,13	0,24	6,64	
		2014-2015	0,33	9,13	0,24	6,64	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	7 740 392,51	52,70	4 865 281,76	33,13	14 687 333,06
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 986 376,51	64,38	3 226 165,76	34,70	9 298 458,82
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			4 266 605,23	39,34	10 845 937,72
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			51,00	42,50	120,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 754 016,00	32,55	1 639 116,00	30,42	5 388 874,24
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			2 397 227,59	44,48	5 388 874,24
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			1 639 116,00	30,42	5 388 874,24
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			50,00	41,67	120,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2021	0,18	23,90	0,15	19,92	0,75	
		2014-2020	0,18	23,90				
		2014-2019	0,27	35,86				
		2014-2018	0,06	7,97				
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Pourcentage d'industries agro-alimentaires soutenues (%)	2014-2021						14,90
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018			3,00	20,13		
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 681 518,58	30,37	3 889 946,89	20,80	18 705 217,41	
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	252 212,66	34,41	161 566,64	22,04	732 934,12	
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			5,00	31,25	16,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 429 305,92	32,29	3 728 380,25	22,17	16 816 187,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			7 836 306,20	35,23	22 242 798,95	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			21,00	70,00	30,00	
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	0,00	0,00	0,00	0,00	1 156 096,29	
M16.4	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	2014-2021			0,00	0,00	10,00	

Domaine prioritaire 3B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2021					0,12
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 161 579,49	36,07	550 581,50	17,10	3 220 113,53
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 161 579,49	36,07	550 581,50	17,10	3 220 113,53
M05.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			0,00	0,00	15,00

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021					0,28	
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021						0,28
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2021						0,28
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021				0,69	15,28	4,52
		2014-2020				0,69	15,28	
		2014-2019				0,69	15,28	
		2014-2018				0,13	2,88	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021				3,11	44,77	6,95
		2014-2020				3,06	44,05	
2014-2019					3,06	44,05		
2014-2018					1,27	18,28		
2014-2017								
2014-2016								
T9: pourcentage	2014-2021				5,91	94,35	6,26	

	des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2020			5,91	94,35	
		2014-2019			5,38	85,89	
		2014-2018			1,68	26,82	
		2014-2017			5,71	91,16	
		2014-2016			4,08	65,13	
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	17 150 999,85	55,74	14 738 736,15	47,90	30 772 147,90
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	187 564,79	8,67	94 041,12	4,35	2 162 694,82
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			120 792,10	4,99	2 419 452,09
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			3,00	8,82	34,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	0,00	0,00	0,00	0,00	788 235,29
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			0,00	0,00	10,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	155 892,77	7,84	0,00	0,00	1 987 625,18
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			0,00	0,00	217 647,06
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			0,00	0,00	1 769 978,12
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			0,00	0,00	9,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			0,00	0,00	140,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	6 899 574,12	61,95	5 120 201,58	45,97	11 137 546,20
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			1 667,51	66,38	2 512,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 319 920,23	51,00	936 445,51	36,18	2 588 235,28
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			42,61	42,61	100,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			106,41	53,21	200,00
M13	O1 - Total des dépenses	2014-2021	8 588 047,94	70,93	8 588 047,94	70,93	12 107 811,13

	publiques						
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			3 917,64	103,07	3 801,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			1 894,36	102,45	1 849,00

Domaine prioritaire 5A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2021			15,12	109,30	13,83
		2014-2020			15,12	109,30	
		2014-2019			2,96	21,40	
		2014-2018			2,96	21,40	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	7 241 256,49	47,79	7 139 486,63	47,12	15 151 514,35
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	7 241 256,49	47,79	7 139 486,63	47,12	15 151 514,35
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			7 811 021,12	51,55	15 151 514,35
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			765,00	109,29	700,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			5,00	15,63	32,00

Domaine prioritaire 5B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5B	T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	2014-2021	933 408,34	74,12	933 408,34	74,12	1 259 314,51
		2014-2020	828 281,69	65,77	828 281,69	65,77	
		2014-2019	723 893,98	57,48	586 583,16	46,58	
		2014-2018	723 893,98	57,48	58 844,12	4,67	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	822 095,30	80,75	668 595,87	65,68	1 018 015,30
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	822 095,30	80,75	668 595,87	65,68	1 018 015,30
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			933 408,34	74,12	1 259 314,51
M04.1 M04.2 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			6,00	120,00	5,00

Domaine prioritaire 6A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2021					23,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 784 446,65	27,14	895 120,25	13,61	6 575 091,29
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	601 653,00	29,74	384 816,08	19,02	2 022 936,47
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			583 596,98	21,77	2 680 356,16
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			8,00	72,73	11,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 182 793,65	25,98	510 304,17	11,21	4 552 154,82
M08	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021					5,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			510 304,17	11,21	4 552 154,82
M08.6	O2 - Total des investissements	2014-2021			1 008 981,48	19,18	5 261 379,94

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2021					18,00	
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2021						83,54
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2021				83,54	100,00	83,54
		2014-2020				83,54	100,00	
		2014-2019				83,54	100,00	
		2014-2018				83,54	100,00	
		2014-2017				83,54	100,00	
		2014-2016				83,54	100,00	
		2014-2015				83,54	100,00	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 554 361,37	13,93	2 202 216,93	12,01	18 338 248,43	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	178 298,89	2,97	52 100,48	0,87	6 003 880,19	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2021			0,00	0,00	326 123,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			0,00	0,00	3,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			2,00	20,00	10,00	

M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			3,00	75,00	4,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 376 062,48	19,26	2 150 116,45	17,43	12 334 368,24
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2021			326 123,00	100,00	326 123,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2021			3,00	100,00	3,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			105 000,00	49,86	210 588,24
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			1 295 252,24	13,01	9 953 917,65
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			0,00	0,00	117 647,06
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			749 864,21	36,54	2 052 215,29

Domaine prioritaire 6C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
6C	T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)	2014-2021			15,37	90,41	17,00
		2014-2020			15,37	90,41	
		2014-2019			15,37	90,41	
		2014-2018			15,37	90,41	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 100 000,00	82,64	4 056 430,25	65,73	6 170 992,94
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 100 000,00	82,64	4 056 430,25	65,73	6 170 992,94
M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2021			60 000,00	90,41	66 363,00
M07.3	O3 - Nombre	2014-2021			1,00	100,00	1,00

	d'actions/opérations soutenues						
--	--------------------------------	--	--	--	--	--	--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP002	Annexe financière (systèmes)	17-08-2022		Ares(2022)5990814	1244449769	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP002_fr.pdf	29-08-2022	nblabene
Résumé à l'intention des citoyens 2021	Résumé à l'intention des citoyens	17-08-2022	Résumé à l'intention des citoyens 2021	Ares(2022)5990814	1759887474	Résumé à l'intention des citoyens 2021	29-08-2022	nblabene

